

Avis de disparition



Fribourg » Marius B., né le 10.6.1941, a disparu du home Villa Beausite à Fribourg depuis le 3 novembre vers 17h. Agé de 77 ans, il mesure 175 cm, a les cheveux bruns, et est de corpulence normale. Il porte une veste polaire gris foncé, une chemise bleue, un pantalon gris. Il s'exprime en allemand et souffre de problèmes d'orientation. Tout renseignement le concernant est à communiquer à la police cantonale au 026 304 17 17 ou au poste le plus proche. **NR**

Des infos et pas d'intox

LA LIBERTÉ

CRITIQUE

Quatre voix et un accordéon pour une opérette

La salle de l'Arbanel, à Treyvaux, était pleine comme un œuf dimanche, pour accueillir l'Opéra à Bretelles. L'équipe du théâtre s'est démenée pour trouver et coincer des chaises supplémentaires, mais une quinzaine de personnes ont dû rester derrière les portes. La salle n'est pas grande, tout de même, quel engouement! Le capital sympathie de la troupe, qui fête ses dix ans, est assurément au sommet. S'il n'a pas encore explosé après les deux représentations du week-end, très applaudies, de l'opérette

française *Le Docteur Miracle* de Charles Lecocq (créée en 1857).

Pour une fois, l'Opéra à Bretelles a renoncé au pot-pourri d'airs qu'il privilégie d'habitude en montant une œuvre complète, d'un peu plus d'une heure. Le lieu tout en bois, l'accordéon, puis l'intrigue, installent une ambiance de cabaret. Ce qui se joue tient de l'esprit du vaudeville, avec ses amours contrariées, les pantalonades d'un patriarche misogyne et des travestissements. C'est volontiers caricatural, assurément

exagéré. Donc propre à susciter le rire.

Musicalement, la pièce joue sur les registres, passant sans retenue du lyrisme dramatique au comique, ce qui accentue encore la connivence avec le public. Comme dans la scène de l'omelette, où le prétexte d'un repas qui n'a rien de gastronomique sert des vocalises d'un genre sérieux. Une collusion forcément drôle. La partition est enlevée, parfois carrément ludique, un petit bijou pour quatuor vocal. C'est Christel Sautaux, à l'accordéon, qui tient solidement l'accompagnement:

l'instrument pose l'ambiance festive, tout en portant les voix.

Sur le petit plateau, les interprètes et le décor semblent à l'étroit. Peut-être à cause des lumières? A cause d'une scénographie graphique, entièrement rayée, tout en noir et blanc? Elle donne en tout cas une unité qui évite la distraction. Signature de Jérôme Maradan, metteur en scène, les trouvailles scéniques (comme les têtes qui apparaissent sous les cloches du repas) font mouche. On salue le soin porté aux déplacements, aux mouvements. Et surtout

l'aisance avec laquelle les chanteurs s'approprient le genre de l'humour.

Il faudrait dire là les qualités et les défauts vocaux – voire les limites – de chacun. Mais on sait l'amitié, la complicité, qui lie les membres de l'Opéra à Bretelles, Joelle Delley Zhao (soprano), Marie-France Baechler (mezzo), Michel Mulhauser (ténor) et Jean-Luc Waeber (basse). C'est ensemble qu'ils ont su cultiver une identité, une place dans le paysage musical, et s'affirmer dans un créneau qui réconcilie grande musique et génie populaire. »

ELISABETH HAAS

S'il n'obtient pas une partie de la contribution de soutien, le syndicat pourrait faire appel au Tribunal fédéral

Le SSP ne va pas lâcher le morceau

« NICOLAS MARADAN

Financement » C'est une petite somme, mais les complications qu'elle génère sont importantes. En effet, le Syndicat des services publics (SSP) menace de faire appel au Tribunal fédéral pour trancher enfin la question de la répartition de la contribution de soutien. Pour rappel, depuis une dizaine d'années, une taxe de 2 francs est prélevée chaque mois sur le salaire de la plupart des fonctionnaires cantonaux et versée à la Fédération du personnel de l'Etat de Fribourg (FEDE). Cela représenterait un montant d'environ 250 000 francs par année. Or, le SSP réclame également une partie du butin.

Il y a une année, le Conseil d'Etat acceptait de partager le gâteau mais laissait aux syndicats le soin de s'entendre sur les montants dévolus à chacun. Ce que les deux organisations concurrentes, qui ne sont pas forcément en bons termes, ne sont pas parvenues à faire. Dans l'intervalle, le Grand Conseil s'en mêlait, une motion des démocrates-chrétiens



Gaëtan Zurkinden, secrétaire régional du Syndicat des services publics (à gauche), et Bernard Fragnière, président de la Fédération du personnel de l'Etat, ne sont pas parvenus à s'entendre sur la répartition de la contribution de soutien. Charly Rappo

Bertrand Morel (Lentigny) et Christian Ducotterd (Grolley) demandant que le consentement des employés à verser cette taxe ne soit plus présumé d'office. Finalement, les deux élus retireraient leur proposition, prévenant néanmoins qu'ils reviendraient à la charge si une partie de la manne devait être versée au SSP. Ce dernier, dont les méthodes sont jugées plus radicales que celles de la FEDE, n'est en effet pas très populaire auprès du camp bourgeois.

Des conclusions claires

Aujourd'hui, le SSP informe donc qu'il va envoyer un courrier au Conseil d'Etat pour lui demander de prendre enfin une décision. «En cas de réponse négative, nous saisirons le Tribunal fédéral», prévient Gaëtan Zurkinden, secrétaire régional. Car le syndicat a des arguments à faire valoir. En effet, le Gouvernement fribourgeois a demandé un avis de droit sur la question à Gabriel Aubert, professeur honoraire à la Faculté de droit de l'Université de Genève. Et ses conclusions sont claires. «En privant le SSP de la contribu-

tion de soutien, l'Etat de Fribourg favorise la FEDE, à une fin reconnue comme non admissible par le Tribunal fédéral, soit l'émergence ou la consolidation d'une organisation plus forte que l'autre, tendant à un monopole», écrit le juriste dans son rapport.

«En privant le SSP de la contribution de soutien, l'Etat de Fribourg favorise la FEDE»

Gabriel Aubert

Contactée, la Direction des finances répond par écrit que, en l'absence d'un accord entre les deux parties, une modification de l'allocation de la contribution de soutien ne pourra se faire que par le processus législatif, en l'occurrence dans le cadre d'une prochaine révision de la loi sur le personnel de l'Etat. Ce qui s'annonce d'ores et déjà très compliqué. »

La Cantonale: la réponse de l'Etat

Aide financière » Il y a un mois, quelques jours avant le début de la Cantonale – comme s'appelle à présent la Foire de Fribourg –, *La Liberté* a révélé que le Conseil d'Etat a alloué un montant de 50 000 francs à Ormanex, la société qui organise cette manifestation. En raison d'un taux de réservation trop faible, sa tenue était en péril. Les organisateurs ont donc demandé une aide à l'Etat, et aussi aux 4 Piliers de l'économie fribourgeoise (BCF, Groupe E, ECAB, TPF), qui ont versé 40 000 francs. Ils ont en outre obtenu 100 000 francs de la part de donateurs privés.

A la suite de la parution de cet article, les députés socialistes Simon Bischof (Ursy) et Xavier Ganoz (Fribourg) ont posé une question au Conseil d'Etat, lui demandant de corroborer ces chiffres. La réponse du gouvernement cantonal est tombée

hier. Ce dernier «ne peut que se limiter à confirmer qu'il a bel et bien accordé une aide exceptionnelle et unique de 50 000 francs à la société organisatrice de la Cantonale, sous condition que la foire ouvre effectivement ses portes».

Le Conseil d'Etat précise qu'il a pris cette décision sur la base de l'ordonnance relative à la constitution du Fonds des taxes sur les loteries, «qui prévoit également que ledit fonds a pour but de promouvoir par des subventions des projets culturels, sociaux ou sportifs importants». Pour le reste, il indique qu'il «n'a pas à exiger d'explications» des sociétés constituant les 4 Piliers, en vertu de la loi cantonale sur l'information et l'accès aux documents. Enfin, selon la réponse, le gouvernement n'a pas à demander l'identité de donateurs privés. »

FRANÇOIS MAURON

Loi sur l'énergie à adapter

Fribourg » Le texte doit être modifié pour satisfaire aux exigences de la Confédération.

Des changements dans la loi cantonale sur l'énergie (LEN) sont en consultation jusqu'au 31 janvier, annonce la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE). Le texte doit être adapté aux dernières exigences de la Confédération en la matière. Les modifications concernent trois thématiques: le remplacement des chauffages électriques, la part d'énergie renouvelable à prévoir lors du renouvellement d'une installation de chauffage à énergie fossile (mazout ou gaz) et la part d'autoproduction d'énergie électrique renouvelable sur les

nouvelles constructions. Cela permettra également au canton d'intégrer plusieurs motions parlementaires acceptées ces dernières années.

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a publié au début de l'année en cours un document intitulé «Parc immobilier 2050», qui comprend la vision de la Confédération et les objectifs à remplir par les cantons. Les mesures concernant la consommation d'énergie dans les bâtiments font partie de leurs compétences, comme le précise la Constitution.

Parmi les nouveautés figure l'interdiction d'installer «un nouveau chauffage électrique fixe à résistance pour le

chauffage ou l'appoint au chauffage des bâtiments». Ce type d'équipement pourra cependant être renouvelé dans certains cas, listés dans l'article en question. «Le propriétaire est autorisé à renouveler son installation, s'il peut démontrer que, à sa manière et malgré une consommation toujours relativement importante, il participe également activement à l'atteinte des objectifs de la stratégie énergétique de la Confédération», précise le rapport de la DEE.

La part de l'énergie renouvelable pour couvrir les besoins en chaleur et en électricité est revue à la hausse. Elle passe de 20% actuellement à 30%. »

ANNE REY-MERMET

PUBLICITÉ



René Jenny
Président
de la CCF

« Comment une entreprise peut-elle planifier son avenir quand on ignore si la Suisse continuera de respecter des accords de libre-échange importants? Il faut dire non le 25 novembre! »

www.isolement-non.ch

Initiative sur l'autodétermination
NON